



L'ASSISTANTE SOCIALE – UN ALLIÉ ESSENTIEL

✚ Qu'est-ce qu'une assistante sociale ?

L'assistante sociale (ou "travailleur social") est une professionnelle formée pour **vous accompagner dans les démarches administratives, sociales, de santé ou financières**. Son rôle est d'évaluer votre situation, de vous informer sur vos droits et de vous orienter vers les aides adaptées.



À quoi peut-elle vous aider concrètement ?

- Constitution de **dossiers MDPH, RQTH, AAH, PCH**
- Orientation vers les dispositifs adaptés (associations, services spécialisés, aide à domicile)
- Demande de logement social ou aménagement du logement
- Aide à la prise de rendez-vous médicaux ou administratifs
- Médiation avec l'administration, employeurs, bailleurs
- Accès à des aides d'urgence ou aides financières (fonds de secours, aides sociales locales)

Où la trouver ?

Il existe plusieurs types d'assistantes sociales, selon votre situation :

| Situation | Où s'adresser ? |
|--|---|
| Vous êtes sans emploi | Centre communal d'action sociale (CCAS) de votre mairie ou Maison des solidarités |
| Vous êtes en arrêt maladie ou invalide | Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) : service social |
| Vous êtes salarié | Service social de votre entreprise ou via la médecine du travail |
| Vous êtes étudiant | Service social de votre entreprise ou via la médecine du travail ou assistante sociale du CROUS |
| Vous êtes suivi à l'hôpital | Service social hospitalier (même en consultation externe) |

Comment la contacter ?

- Appelez votre mairie ou CCAS pour connaître les permanences
- Contactez directement la CPAM (via le 3646) pour un rendez-vous avec une assistante sociale
- Consultez le site <https://solidarites.gouv.fr> pour les coordonnées locales

Bon à savoir !



- **C'est gratuit** : l'aide sociale est un droit. **L'assistante sociale peut se déplacer à domicile.**
- Vous pouvez demander à avoir des échanges à l'écrit ou en visio si le bruit est trop douloureux
- Elle ne juge pas : elle est tenue au secret professionnel
- Même si vous n'êtes pas sûr de vos droits, elle peut vous aider à faire le tri dans les dispositifs existants